



INSCRIPTION A UNE SESSION D'AGREMENT ESCALADE

Cette année, les élèves de **(précisez l'école et / ou la classe)** pratiqueront un cycle d'apprentissage escalade à **(indiquez ici le lieu et précisez les dates)** du ... au

Afin de respecter les taux d'encadrement imposés par la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 nous avons besoin de personnes bénévoles agréées pour accompagner les élèves. Cette intervention auprès des élèves nécessite d'obtenir un agrément, en participant à **une session pratique.**

Le contenu est le suivant :

- Etre informé du projet pédagogique
- Connaître et identifier le matériel utilisé
- Apprendre à équiper un enfant d'un harnais et le faire vérifier
- Apprendre à assurer, en sécurité, l'enfant en situation de grimpe
- Connaître et faire appliquer les consignes de sécurité lors de la descente
- Aider à la gestion du groupe (*rotation dans les ateliers...*)

En outre, le décret n°2017-766 du 4 mai 2017 nous impose de nous assurer que tout intervenant justifie « de n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation pour un crime ou un délit incompatible avec une intervention auprès de mineurs ou d'une mesure administrative prononcée dans le cadre d'une activité exercée auprès de mineurs ».

A ce titre, les services de la DSDEN de l'Aisne procéderont aux vérifications d'usage.

Si vous souhaitez participer à une session d'agrément, nous vous remercions de compléter le document ci-dessous et de le transmettre à l'enseignant ou au directeur de l'école pour valider votre inscription.

NOM DE NAISSANCE : NOM D'EPOUX(SE) :

PRENOM : DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE (Département et arrondissement) :

DEPARTEMENT DE NAISSANCE :

PAYS DE NAISSANCE :

N° DE TELEPHONE :

Session du à heures à